

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 SG 24 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association française des correspondants des données personnelles (AFCDP) et versement annuelle de la cotisation correspondante et participation à la journée annuelle d'étude organisée par elle pour ses membres.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose que la Ville de Paris renouvelle l'adhésion de la Ville de Paris à l'association française des correspondants des données personnelles –AFCDP- et verse la cotisation annuelle correspondante ainsi que la participation à la journée annuelle d'étude organisée pour ses membres.

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel Grégoire, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée, au nom de la Ville de Paris, à renouveler l'adhésion de la Ville de Paris à l'association française des correspondants des données personnelles –AFCDP, dont le siège social est situé 1 rue de Stockholm - 75008 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la cotisation annuelle de 450 euros à cette association, et 80 € au titre de la participation à la journée annuelle d'étude organisée par l'association pour ses membres.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 011, nature 6281, rubrique 020, du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris et des exercices suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO